

CANNABIS THÉRAPEUTIQUE il y a URGENCE !

L'Association d'Information sur les Thérapies Non Utilisées en France (AITNUF) a été créée en 1997, sous l'impulsion de militantes issues du milieu anti-prohibitionniste et avec l'aide de la Ligue des Droits de l'Homme.

INFORMATION

AITNUF a pour but d'informer et de collecter des informations et des études concernant les thérapies non utilisées en France.

Si notre objectif premier est le cannabis, c'est parce que son usage thérapeutique, malgré la loi, est largement répandu.

Voilà une plante qui était dans la pharmacopée jusqu'en 1957, qui a fait l'objet ces dernières années de nombreuses études qui ont permis de démontrer ses vertus médicinales, sa non-dépendance, qui est maintenant tolérée en Europe du Nord, dans une dizaine d'Etats aux USA et au Canada et reste interdite en France.

Pas un mot sur l'usage du cannabis thérapeutique dans le dernier plan triennal. La demande d'importation de 10 kg de cannabis suisse faite par Francis Caballero n'a pas abouti, et le Conseil d'Etat refuse de statuer (juin 1999).

La seule avancée a été la mise à disposition du Nabilone (THC de synthèse) depuis novembre 1998, sans aucune communication ! Véritable parcours du combattant pour l'obtenir : Liza (secrétaire d'AITNUF) attend depuis deux mois sa petite boîte de gélules à raison de : 10 000 F la boîte, traitement renouvelable tous les mois. Vous avez bien lu ! Et l'Agence du Médicament de s'inquiéter de qui va payer, en a-t-elle les moyens ? Bien évidemment : non.

Face à une telle désinvolture alors que beaucoup d'entre nous en ont un usage quotidien, et sont susceptibles de passer

Association d'information sur les



quelque temps en prison pour sa culture, il nous paraissait urgent de réagir !

ACTION

Nous voulons constituer un collectif de médecins pour encourager le Ministère de la Santé à entreprendre une étude et réintroduire le cannabis dans la pharmacopée.

Pour cela, nous essayons de réunir les divers témoignages de ses utilisateurs, et nous demandons à nos adhérents de faire constater par leur médecin traitant, sous forme d'attestation, que leur consommation de

cannabis ne nuit pas à leur traitement et améliore leur état.

Nous considérons qu'il y a urgence pour beaucoup d'entre nous, et proposons au Ministère de l'Intérieur, aidé du Ministère de la Santé, de réglementer par une simple circulaire qui permettrait d'en faire usage avec pour preuve l'attestation de notre médecin traitant.

Un système de vente tel qu'aux USA (*Buyer's club* : club d'acheteurs) ou en Suisse dans des boutiques "chanvre" serait le bienvenu c'est pourquoi en attendant... Nous encourageons la culture pour consommation personnelle car, à un moindre coût, cela permet de gérer son usage, d'éviter le marché clandestin et d'en garantir sa qualité (la plus bio possible).

A bientôt !

Fabienne, Liza, Véronique

Pour nous écrire :

AITNUF - C/0 Chanvre et Cie - 31 rue Voltaire
93100 Montreuil sous Bois - Métro Robespierre
Email : aitnuf@hotmail.com

Pour nous rencontrer :

À partir du 1^{er} septembre, nous tiendrons une permanence tous les samedis de 14 heures à 19 heures à cette adresse.
Tél. 01 48 51 78 25



300 m²
de matériel horticole

Total Grow Shop

CANNATECH®

www.cannatech.com

Tél. +41 (0) 24 446 28 37 - Fax +41 (0) 24 446 28 23

SUISSE



Produits
cosmétiques
et diététiques
naturels

Savon chanvre et karité
de fabrication artisanale

Codina
24 rue Violet, 75015 Paris
Tél. 01 45 78 88 88
Fax 01 45 78 88 80
www.codina.net